

tenue sous la présidence de Monsieur Myara, assisté(e)
de Monsieur Facon et Monsieur Garcia, Conseillers
En présence de Monsieur Beyls, Rapporteur public
Madame Katarynezuk, Greffière

10 heures 15

05) DOSSIER N° 2403910 RAPPORTEUR: Monsieur Flavien Facon

Titre de l'affaire Annulation de la décision de rejet implicite au 4/6/24 contre l'arrêté KB-2024-AT0058 en date du 31/1/24 ne prévoyant pas d'aménagement cyclable sur les boulevards Kennedy et M.Juin à Antibes

Nom des parties
Demandeur CHOISIR LE VELO
Défendeur COMMUNE D'ANTIBES

Représentants des parties
Garnier Arthur
GOUTAL ALIBERT & Associés

Arrêté le 07/05/2026
La présidente du tribunal

Marianne Pouget